

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
GRASSE  
66, Boulevard SADI CARNOT  
06110 LE CANNET

ANNULATION TOTALE

L'Officier du Ministère Public

à

*Maître Allan SCHINAZI*  
*Avocat à La Cour*  
*174 RUE DE COURCELLES*  
*75017 PARIS*

Références à rappeler :

Rédacteur :

Maître,

Vous avez formé une réclamation à l'amende forfaitaire majorée pour votre client

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **006096 CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECEDE ART.R.412-12 §I. §II C.ROUTE. ART.R.412-12 §V, §VI C.ROUTE.**  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_ au point kilométrique \_\_\_\_\_, dans le sens \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ par procès verbal n° **6262323990** dressé par \_\_\_\_\_, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : \_\_\_\_\_

Après examen de son dossier, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait procéder à l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Veuillez recevoir, Maître, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à LE CANNET, le 01/09/2025

